

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2018

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 10 avril 2018 à 20 heures 30.

Présents :

Mrs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Christian DAVAT, Mme Christelle COCHET, Mrs Jean-Philippe FRAIX-BURNET, Pierre GERARD, Mmes Monique GRUMEAU, Bernadette GUEYRAUD, Mr Jean-Michel LEON et Mme Julie MORAND.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (secrétaire de mairie)

Absent excusé :

Mme Cécile TRAHAND, excusée.

Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination de Bernadette GUEYRAUD à la fonction de secrétaire de séance.

Validation du procès-verbal de la séance du 20 février 2018 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de cette séance.

1° COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :

✚ Budget Commune : Excédent de fonctionnement : 390 510,66 €
Déficit d'investissement : 3 312,77 €

Le Compte Administratif 2017, ainsi que le Compte de Gestion tenu par Madame Céline FORGET, Receveur Municipal, a été voté, hors de la présence de Monsieur le Maire, à l'unanimité.

2° TAUX D'IMPOSITION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018, à savoir :

✚ Taxe d'Habitation : 10,90 %
✚ Taxe Foncier Bâti : 12,94 %
✚ Taxe Foncier Non Bâti : 106,19 %

3° BUDGET PRIMITIF 2018 :

✚ Budget Commune : Section de fonctionnement : 694 730 €
Section d'investissement : 383 910 €

Le Budget Primitif 2018 a été voté à neuf voix pour et une abstention.

4° CCAS :

✚ Compte Administratif 2017 : Excédent de fonctionnement : 501,47 €
✚ Budget Primitif 2018 : Section de fonctionnement : 536 €

5° Travaux :

- ✚ Travaux en forêt : Monsieur le Maire rappelle la proposition de travaux faite par Monsieur CAPITAIN, ONF pour cette année 2018 qui consistaient en
- travaux d'entretien du périmètre de la parcelle 10,
 - travaux de curage des renvois d'eau,
 - travaux d'infrastructure : montage du dossier de demande de subvention pour la résorption du point noir de la desserte communale.

Le conseil municipal décide de ne retenir que les travaux d'infrastructure pour un montant HT de 2 383 €.

- ✚ Eglise : Monsieur le Maire a recontacté Monsieur BERTHIER pour la rénovation des vitraux. Son intervention n'aura pas lieu avant fin avril 2018.
Le conseil municipal propose de lancer les travaux de mise en sécurité des circuits électriques. Monsieur le Maire prendra contact avec Monsieur Dominique PERRON, architecte.
- ✚ Travaux voirie : la commission des travaux va prendre contact avec l'entreprise EIFFAGE.
- ✚ Marquage au sol parking du Chef-Lieu : le conseil municipal souhaite matérialiser les emplacements sur le parking du Chef-Lieu. Jean-Philip FRAIX-BURNET va prendre contact avec des entreprises.
- ✚ Projet d'adressage communal : la commission poursuit son travail. Le découpage des voies de la commune est réalisé et le nom des rues retenu. Ceci sera soumis au conseil municipal lors d'une prochaine réunion.
- ✚ Fenêtres école : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les fenêtres, côté cour intérieure, de la salle de classe des petits ne sont pas en double vitrage. Il conviendrait de les changer. Des devis seront demandés pour ces travaux.
- ✚ Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise DAVATRANS a réalisé les travaux sur le mur situé au-dessus de la propriété de Mr COCHET Jean-Louis à Montagny ainsi que ceux à Pré Rouge.
- ✚ Isolation extérieure du bâtiment communal : il est décidé de faire appel à un spécialiste, Mr ARIZIO, pour voir les travaux à entreprendre. Rendez-vous est pris pour le 20 avril 2018.

6° Règlement chemins ruraux : lors de la rédaction de ce règlement, il conviendra de bien indiquer que c'est au donneur d'ordres (propriétaire) d'informer la commune des travaux envisagés.

7° Règlement du cimetière communal : le conseil municipal valide ce règlement qui sera affiché à l'entrée du cimetière.

8° Rythmes scolaires : les trois communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Arith - Saint François de Sales – Le Noyer sont d'accord pour le retour de la semaine à 4 jours. Les enfants scolarisés en petite et moyenne section de maternelle étant sur l'école de Lescheraines, il conviendra d'harmoniser les horaires de notre école avec ceux de celle de Lescheraines. Nous avons émis des propositions d'horaire qui vont être étudiées par un groupe de travail.

9° Rallye des Bauges : Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Olivier MIGUET, Président, et Monsieur Jean-Michel GAREL membre de Sport Auto Bauges qui demandent l'autorisation de traverser le village lors du prochain rallye des 06 et 07 octobre 2018. Le parcours serait identique à celui de l'année dernière. Le conseil municipal émet un avis favorable.

10° Questions diverses :

- ✚ Madame Stéphanie ROYER nous a contactés afin de savoir si la commune avait une salle à louer pour des cours de yoga. Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose la salle polyvalente. Cependant, les cours ne pourraient avoir lieu que les lundis, mardis ou jeudis à partir de 19 heures.
- ✚ Monsieur Sébastien DESCATOIRE, Ambassadeur Poste Parole, nous a adressé un mail afin de proposer aux habitants d'Arith une présentation et démonstration de la Tablette Ardoiz mais aussi de l'offre « Veiller sur mes parents ». Le conseil municipal propose de lui mettre à disposition la salle polyvalente, à charge pour lui de faire passer l'information aux habitants.
- ✚ Le panneau d'entrée de village étant situé après la route de Chez Combet, celle-ci n'entre donc pas directement dans la réglementation des 50 km/h applicable dans le village. Par conséquent, le conseil municipal souhaite installer un panneau de limitation de vitesse à 50 km/h sur cette route communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Le Maire, Pierre GERARD

